

Délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2011

Nombre de Conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 22

Date de Convocation du Conseil Municipal : 19 avril 2011.

La séance est ouverte à 19 heures, par Monsieur le Maire Didier MERCEREAU, qui procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : BERGOUGNOUX Fabienne, BROUQUI Christian, CAVALIER Jean-Luc, COUDERC Sylvie, COURAUD Jean-Pascal, DALBARADE Isabelle, DUPPI Christine, FERAUD Lucien-Dominique, LIAUZUN Christian, MARTINEZ René, MERCEREAU Didier, RANDRIANAINA MAC Fatiha, ROYER Jean Marc, SEVRIN CANCE Agnès, TASSAN-SOLET Marie-Claire, VIGNES Francis.

EXCUSÉS : ALAZARD Philippe, ANDRAUD Odette, COURAUD Estelle, DEBAA Ounissa DELLA NORA Georges, ORTUNO Antoinette, GARRIGUES Jean-Marie

PROCURATIONS :

ALAZARD Philippe donne procuration à TASSAN-SOLET Marie-Claire

ANDRAUD Odette donne procuration à VIGNES Francis

DELLA NORA Georges donne procuration à MERCEREAU Didier

COURAUD Estelle donne procuration à COURAUD Jean-Pascal

DEBAA Ounissa donne procuration à DUPPI Christine

ORTUNO Antoinette donne procuration à DALBARADE Isabelle

A la demande de Monsieur le Maire le Conseil Municipal procède à l'élection du secrétaire de séance. DUPPI Christine a été désignée à l'unanimité

Monsieur Le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1) **Procès verbal de la séance précédente ;**
- 2) **Budget : Budget Principal : Présentation du budget Primitif ;**
 - a) **Autorisation de reprise anticipée des résultats 2010**
 - b) **Affectation des résultats de la reprise anticipée**
 - c) **Vote des taux d'imposition.**
 - d) **Vote du Budget Primitif 2011 ;**
- 3) **Bâtiments Communaux : Travaux Groupe scolaire Jean MOULIN : Avenant au lot huisseries ;**
- 4) **Bâtiments Communaux : Appel à Projets Régional « Bâtiments économes de qualité environnementale » pour le Groupe scolaire Jean Moulin : Demande d'aides publiques auprès de la REGION de l'ADEME et de l'UNION EUROPEENNE ;**
- 5) **Patrimoine Acquisition d'une Parcelle de terrain sise Avenue Charles Pillat**
- 6) **Désignation d'un conseiller communautaire**

1) Procès verbal de la séance précédente***Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2011******Nombre de Conseillers****En exercice : 23**Présents : 17**Votants : 23**Date de Convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2011.**La séance a été ouverte à 19 heures 10, par Monsieur le Maire Didier MERCEREAU, qui procède à l'appel nominal.*

PRESENTS : BERGOUGNOUX Fabienne, BROUQUI Christian, CAVALIER Jean-Luc, COUDERC Sylvie, COURAUD Jean-Pascal, DALBARADE Isabelle, DEBAA Ounissa, DUPPI Christine, FERAUD Lucien-Dominique GARRIGUES Jean-Marie, MARTINEZ René, MERCEREAU Didier, ORTUNO Antoinette, RANDRIANAINA MAC Fatiha, SEVRIN CANCE Agnès, TASSAN SOLET Marie Claire, VIGNES Francis.

EXCUSÉS : ALAZARD Philippe, ANDRAUD Odette, COURAUD Estelle, DELLA NORA Georges, LIAUZUN Christian, ROYER Jean Marc.

PROCURATIONS :

ALAZARD Philippe donne procuration à TASSAN SOLET Marie Claire

ANDRAUD Odette donne procuration à VIGNES Francis

COURAUD Estelle donne procuration à COURAUD Jean-Pascal

DELLA NORA Georges donne procuration à DUPPI Christine

LIAUZUN Christian donne procuration à MERCEREAU Didier

ROYER Jean Marc donne procuration à MARTINEZ René,

GARRIGUES Jean-Marie est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Procès verbal de la séance précédente

(Rapporteur René MARTINEZ)

Madame COUDERC fait observer que les travaux d'éclairage public de la rue Saint Exupéry prévus au plus tard pour fin mars ne sont toujours pas commencés.

Monsieur le Maire lui donne des explications concernant ce retard (procédures administratives, appel d'offre, tests des produits choisis, impératifs budgétaires...) et lui demande en sa qualité d'élue référent du quartier de relayer ces informations auprès des habitants du quartier. Il rappelle que chaque élu peut voir le Chef des Services Techniques pour tout défaut constatés. Il conclut en lui précisant que les services adresseront en temps utile un courrier circonstancié aux administrés concernés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de procès verbal à l'unanimité.

Budget : Budget de l'eau : Autorisation au Maire de procéder à des dégrèvements de factures en cas de panne de compteur d'eau :

(Rapporteur Didier MERCEREAU, Rédacteur René-Claude LOOCK)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération qui n'appelle aucune intervention ni question

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget : Budget de l'Assainissement : Autorisation au Maire de procéder à des dégrèvements de factures en cas de panne de compteur d'eau :

(Rapporteur Didier MERCEREAU, Rédacteur René-Claude LOOCK)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération qui n'appelle aucune intervention ni question

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Bâtiments communaux : Demande de subvention D.E.T.R à la Préfecture du Lot au titre de la réfection des vestiaires du stade Henri Barrau et le leur mise aux normes d'accessibilité

(Rapporteur Didier MERCEREAU, Rédacteur Benjamin FLAUJAC)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération qui n'appelle aucune intervention ni question

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Bâtiments communaux : Réfection et agrandissement des vestiaires et du stade Henri BARRAU; Demande au titre de la subvention d'Etat d'Action Parlementaire.

(Rapporteur Didier MERCEREAU, Rédacteur Benjamin FLAUJAC)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération qui n'appelle aucune intervention ni question

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Bâtiments communaux : Etude thermique et photovoltaïque du Groupe scolaire Jean Moulin; Demande à l'A.D.E.M.E. et au Conseil Régional au titre du Dossier de demande de subvention « Collectivités » PRELUDE II : Aide à la décision.

(Rapporteur Didier MERCEREAU, Rédacteur Benjamin FLAUJAC)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération qui n'appelle aucune intervention ni question

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget : Calcul de la répartition de frais de siège.

(Rapporteur René MARTINEZ, Rédacteur René-Claude LOOCK)

Monsieur MARTINEZ donne lecture du rapport et illustre son propos par une explication détaillée des « méandres » organisationnels et mathématiques de ce concept de répartition.

Au passage il précise la réalité des frais de siège et leur justification juridique et comptable.

Concernant l'indexation de Ces frais de siège Monsieur FERAUD fait remarquer que la possibilité que le prix de l'eau baisse n'est pas envisagée. Il est donc apporté une modification à la proposition de délibération. Ainsi le mot « augmentation » est remplacé par « variation ». Monsieur FERAUD fait observer que de toute manière concernant la tarification de l'eau la facturation progressive adoptée est en phase de probation.

Madame DUPPI souhaite qu'une information concernant le prix de l'eau sur le secteur de Flottes soit communiquée aux administrés. Le Maire lui indique que cela est fait chaque année au travers du rapport sur l'eau pour les élus.

Le Maire et le 1^{er} Adjoint lui rappellent que la commune n'assure pas ce service qu'il s'agit d'une société privée « Concessionnaire » d'un syndicat.

Un débat s'installe concernant la possibilité d'un retour à un système de facturation par abonnement. Le Maire le conclut en affirmant que socialement ce serait une régression.

Dans le cadre de ce débat, le Maire précise qu'en matière d'investissement pour ce type de service il préfère faire appel à de l'emprunt ainsi c'est l'ensemble de la consommation d'eau

qui en assurera la charge. Il conclut sur une note technique confirmant que pour permettre une meilleure surveillance du réseau A.E.P de la commune les techniciens du réseau procèdent par phase à l'installation de compteurs sectoriels.

Soumise au vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget de l'Energie : Détermination de la Redevance d'exploitation des installations de chauffage et d'éclairage public de la Commune.

(Rapporteur René MARTINEZ, Rédacteur René-Claude LOOCK)

Le 1^{er} Adjoint donne lecture du projet de délibération, et en précise certains tenants et aboutissants juridiques et comptables;

Soumise au vote la délibération est adoptée à l'unanimité

Voirie : Changement de dénomination de voie

Rapporteur René MARTINEZ Rédacteur Jean-Luc RAYON

Le 1^{er} Adjoint donne lecture de la proposition de délibération. A l'issue de cet exposé Monsieur COURAUD demande si pour ce changement la population a été consultée ? Pourquoi la route de Douelle a été retenue ? Il suggère la place de la mairie comme solution alternative en la dénommant « Place des Justes Adeline CUBAYNES Juste parmi les Nations » Le Maire pense que l'idée sur le fond n'est pas dénuée d'intérêt mais précise que le nombre de personnes (1100 véhicules par jour), la qualité d'avenue et la situation géographique de la route de Douelle confère une dimension supplémentaire à la reconnaissance du mérite d'Adeline CUBAYNES.

Pour répondre à Monsieur COURAUD, il précise tout d'abord que juridiquement rien n'oblige la commune à solliciter l'avis ou l'accord des riverains. Le Maire indique avoir informé la famille de l'intention de la commune.

Afin d'être plus précis concernant la motivation de la commune sur ce dossier, le Maire retrace dans le contexte historique l'action de Madame Adeline CUBAYNES et par rapport à cela il fixe le devoir de mémoire de la commune.

Madame Agnès SEVRIN CANCE informe l'assemblée que le « Mémorial YAD VASHEM » remercie la commune pour son action dans ce dossier. Madame COUDERC fait observer que la question a fait l'objet d'un débat en Commission des noms de rues. Monsieur COURAUD déplore que la gêne occasionnée aux riverains ait été totalement ignorée. Monsieur MARTINEZ lui indique que cela été pris en compte par la commission et qu'il a été décidé qu'un courrier serait adressé aux riverains concernés pour les aider dans les démarches administratives.

Soumise au vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

Budget : Budget primitif de la Caisse des Ecoles

(Rapporteur René MARTINEZ Rédacteur Jean-Luc RAYON)

Monsieur MARTINEZ donne lecture du projet de délibération, cette dernière soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Budget : Budget primitif du Service de l'Assainissement pour 2011

(Rapporteur René MARTINEZ Rédacteur Jean-Luc RAYON)

Monsieur MARTINEZ expose son projet de délibération, il en précise certains aspects budgétaires. Après débat la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Budget : Budget primitif du Service des Eaux pour 2011

(Rapporteur René MARTINEZ Rédacteur Jean-Luc RAYON)

Monsieur MARTINEZ expose son projet de délibération, il en précise certains aspects budgétaires. Après débat la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité

20H30 Madame RANDRIANIAINA MAC Fatiha donne procuration à Madame Agnès SEVRIN CANCE et quitte l'assemblée

Budget : Budget primitif du Budget de l'Energie pour 2011

(Rapporteur René MARTINEZ Rédacteur Jean-Luc RAYON)

Monsieur MARTINEZ expose son projet de délibération, il en précise certains aspects budgétaires. Après débat la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Désignation d'un représentant auprès de la Communauté de Communes du Grand Cahors pour Le Programme d'intérêt Général (P.I.G) concernant le Fond d'aide à la Rénovation Thermique (F.A.R.T)

(Rapporteur Didier MERCEREAU Rédacteur Jean-Luc RAYON)

Monsieur le Maire donne lecture de son projet de délibération, il précise l'aspect et l'impact financier que les aides en jeu peuvent avoir sur le budget des propriétaires occupants concernés. Il demande si un conseiller souhaite postuler, aucune candidature n'est enregistrée, soumise au vote la nomination de Madame Isabelle DALBARADE est adoptée.

Motion : Motion contre les permis de prospection d'hydrocarbures

(Rapporteur Didier MERCEREAU, Rédacteur René-Claude LOOCK)

Le Maire donne lecture de la motion et la soumet à l'approbation de l'assemblée qui à l'unanimité décide de la soutenir.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 45.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de procès verbal à l'unanimité.

2) Budget : Budget Principal : Présentation et vote du Budget Primitif 2011

(Rapporteur René MARTINEZ, Rédacteur Jean-Luc RAYON)

Le budget primitif de la Commune s'équilibre cette année en fonctionnement à la somme de 2.402 194.18€ ce qui représente une augmentation de 5,65% par rapport au budget primitif de 2010.

La section d'investissement s'équilibre elle à la somme de 3.196.019,46€

Cette année le Compte administratif ne peut être voté avant le budget primitif en raison de la non-présentation du Compte de Gestion.

Toutefois la Commune a demandé au Trésorier Principal son avis pour une reprise anticipée des résultats de l'année 2010.

Cette technique budgétaire nous permettra de présenter un budget primitif qui anticipe les reports dont les affectations seront validées par votre vote lors d'une délibération d'affectation des résultats par anticipation.

La Section de Fonctionnement :

Les Dépenses de Fonctionnement

Le chapitre 011 Charges à caractère général:

La lettre de cadrage, donnée par Monsieur le Maire pour monter l'architecture de ce budget, est basée sur une maîtrise absolue des coûts de fonctionnement. Chaque service a fait les efforts nécessaires dans ce sens.

Par ailleurs, la création du budget de l'Energie a bien évidemment fait baisser le volume de ce chapitre qui cette année est abondé à hauteur de 222.693€ soit - 36,09% (352.881€ en 2010). Vous trouverez en annexe 1 du présent le détail prévisionnel de cette section de fonctionnement

Le Chapitre 012 : Charges de Personnel et frais assimilés:

Ce chapitre passe de 971.100€ à 1.024.160€ soit une augmentation de 5,46%.

Le Chapitre 022 Dépenses imprévues:

Par essence cela concerne ce qui n'est pas connu à ce jour.

Le chapitre 023 virement à la section d'investissement :

C'est l'effort d'autofinancement de la commune pour cet exercice, il est de 456.174.70€ compte tenu des reports par anticipation qui vous seront proposés.

Le chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections :

La dotation aux amortissements des immobilisations a été calculée à 58.952€. Elle était de 40.000€ pour le précédent exercice. Cette dépense est bien évidemment retracée en recette d'investissement au chapitre 040.

Le chapitre 65 Autres Charges de gestion courante

Il est abondé à hauteur de 510.114€ soit +16,8%. Cette augmentation est en partie le résultat de l'augmentation de toutes les participations légales La population de la commune augmentant, sa participation au Service Incendie augmente proportionnellement passant de 126.136€ à 131.394€ soit + 4.16%.

La subvention du CCAS est identique à celle de l'exercice précédent soit 180.400€.

Par contre la participation du budget principal aux budgets autonomes à caractère industriel et commercial augmente d'une manière plus que significative compte tenu de la création du Budget de l'Energie de la commune.

Le chapitre 066 Charges Financières:

Les intérêts de la dette de la commune continuent de baisser (18.600€ en 2010 et 12.191€ cette année) conformément aux prévisions, la commune continue de se désendetter et se procure ainsi une plus grande marge d'auto financement ce qui immanquablement permet de maîtriser le fonctionnement de la commune et d'avoir une action réelle sur la fiscalité locale.

Les Recettes de Fonctionnement :**Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté :**

Ce chapitre est proposé dans le prévisionnel à la somme de 105.220,18€ c'est le fruit de la vérification faite entre les services de la commune et la Trésorerie Principale. Il vous appartiendra de le valider.

Chapitre 013 Atténuation de charges :

Ce chapitre est prévu en nette augmentation car du fait de l'absence prolongée de certains agents (maladie, grossesse) nous pouvons nous attendre à des remboursements de salaires et de charges de sécurité sociale conséquents.

Chapitre 070 Produits des services et des domaines :

Ce chapitre est en diminution principalement parce que la commune ne dispose quasiment plus de concessions dans les cimetières et à ce jour, il n'est pas programmé d'aliénation de parcelle communale.

Le chapitre 073 Impôts et Taxes :

Il passe de 1.490.118€ à 1.497.138€ (+7020€ soit 0,7%) Il est important de noter que cette relative augmentation est la conséquence de 2 vecteurs essentiels. D'une part le « Transfert » de la Taxe électricité au Budget Energies. D'autre part la stagnation attendue de l'Attribution de compensation et de La Dotation de solidarité communautaire.

En ce qui concerne les contributions directes, l'augmentation enregistrée (1.340.951€ en 2010 pour 1.406.471€ en 2011 soit +4,88%) est le fruit de l'augmentation des bases d'imposition donnée par l'Etat (2%) et la variation physique de ces bases (2,88%).

Chapitre 074 Dotations et participations :

Il s'agit ici de l'ensemble des dotations de l'Etat. Elles sont en augmentation de + 1.18%. Cette progression (7631€) est très relative, surtout si nous la comparons à l'augmentation du chapitre 012 qui retrace les charges de personnel en augmentation de + 5.46%.

Chapitre 75 Autres produits de la gestion courante :

Il est abondé à hauteur de 119.130€, en augmentation de +5,63% par rapport à l'année 2010 (100.000€) conséquence de l'actualisation des frais de siège voulue par le contrôle de légalité.

Chapitre 077 Produits exceptionnels :

10.000€ La prévision est identique à celle effectuée sur l'exercice N-1.

Section d'investissement

La section d'investissement a été arrêtée ainsi qu'il suit, elle s'équilibre à la somme de 3.196.019,46€. Ce prévisionnel retrace la totalité des opérations retenues.

Budget Primitif	Dépenses	Recettes
Investissement	3.196.019,46 €	3.196.019,46 €

Vous trouverez en annexe du présent rapport le détail prévisionnel de cette section d'investissement (annexe 2)

Après avoir examiné le projet de budget Primitif, il convient avant tout vote, d'autoriser Monsieur le Maire à présenter ce budget avec une reprise anticipée des reports de l'exercice précédent.

a) Autorisation au Maire de la présentation du Budget Primitif du Budget Principal avec reprise des résultats de l'exercice 2010 avant la clôture du Compte Administratif.

Conformément aux dispositions à l'article L.1612-11 du C.G.C.T et de l'article R.2311-13 du C.G.C.T, le compte de gestion ne pouvant être produit en temps utile, la commune a sollicité l'avis du Trésorier Principal pour effectuer une présentation du budget avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2010 avant la clôture du Compte Administratif.

Je vous précise que la reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, accompagnée, soit du compte de gestion s'il a pu être à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable.

Dans cette optique, l'ensemble des recettes et des dépenses de fonctionnement et l'ensemble des opérations d'investissement ont été contrôlées avec les inscriptions correspondantes de la Trésorerie Principale. A l'issue de ce contrôle, il a été conclu à la possibilité de procéder à cette reprise anticipée.

Le Trésorier Principal a, par courrier du 20 avril 2011, donné un avis favorable à notre démarche et vous trouverez en annexe 3, jointes au présent rapport, les pièces justificatives précitées.

Je vous propose donc l'examen du projet de délibération suivant :

Vu l'avis du Trésorier Principal concernant la reprise anticipée des résultats de l'année 2010 ;

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à présenter un Budget Primitif du Budget Principal de la commune avec reprise anticipé des résultats de l'exercice 2010.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la délibération par 22 voix pour

b) Affectation des résultats de la reprise anticipée.

Les reports possibles validés par la comparaison des écritures du Budget Principal et les écritures comptables du Trésorier Principal, font ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 555.220,18 € et un déficit de la section d'investissement de 76 341,09,00 €. Je vous propose donc l'examen du projet de délibération suivante :

Vu l'avis du Trésorier Principal concernant la reprise anticipée des résultats de l'année 2010 ;

Vu La délibération du 28 avril 2011 autorisant le Maire à présenter un Budget Primitif du Budget Principal de la commune avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2010 ;

Vu l'excédent constaté de la section de fonctionnement du budget principal d'un montant de 555.220,18 € ;

Vu le déficit constaté de 76 341,09 de la section d'investissement ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reporter la somme de 555.220,18€ au Budget primitif du Budget Principal de la Commune, ainsi qu'il suit,

- 105.220,18€ Section de fonctionnement en recette au Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté
- 450.000,00€ Section d'investissement en recette au Chapitre 10 chapitre 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé.
- -76.341,09€ Section d'investissement en dépense au chapitre 001 Déficit d'investissement reporté.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la délibération par 22 voix pour

c) Vote des Taux d'imposition.

Sans modification des taux d'imposition locale votés en 2010, le budget prévisionnel de la commune est équilibré ainsi qu'il suit compte tenu de la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2.402.194,18€	2.402.194,18€
Investissement	3.196.019,46€	3.196.019,46€

Dans ces conditions, il vous est donc proposé 2 variantes de fixation des taxes d'impositions directes pour l'année 2011 :

- Une première option sans augmentation de la part communale de la fiscalité locale.
- Une deuxième option avec une augmentation de +0,5% de la part communale de la fiscalité locale

Variante sans augmentation de la part communale**Calcul de l'article 7311 avec variation proportionnelle****Evolution des bases d'imposition****Revalorisation des bases coefficient 1,02**

La variation nominale correspond au produit de l'application sur les bases d'imposition de l'année précédente (n-1) du coefficient d'augmentation décidé par la loi de finances

La variation nominale fixée pour 2011 correspond donc à un taux de 2 %

La variation physique correspond à la prise en compte des bases de nouveaux immeubles dans les bases de la Commune

	TH	FB	FNB
Base N-1	5 310 225,00	3 399 139,00	24 982,00
Variation nominale	106 204,50	67 982,78	499,64
Base actuelle	5 555 000,00	3 567 000,00	24 600,00
Variation totale en %	4,61	4,94	-1,53
Var. physique	138 570,50	99 878,22	-881,64

Produit global assuré

	TH	FB	FNB
Base actuelle	5 555 000,00	3 567 000,00	24 600,00
Taux appliqué	10,64	21,53	192,86
Produit	591 052	767 975	47 444
	Produit global assuré :		1 406 471

Montant perçu en 2010 : 1 345 023,00 €

différence : 61 448 €

Le point d'impôt s'établit en 2011 à 14 065 €

Variation proportionnelle

Produit global attendu : 1 406 471

Produit assuré : 1 406 471

Coefficient de variation proportionnelle : 1,000000

Soit une augmentation brute des taux de 0,000024 %

La variation nominale des bases en 2011 a été fixée au taux de : 2 %

Augmentation nette des impôts : 2,000024174 %

Détermination des nouveaux taux :

TH	FB	FNB
10,64	21,53	192,86

Produits calculés par variation proportionnelle

	TH	FB	FNB
Base	5 555 000,00	3 567 000,00	24 600,00
Taux appliqué	10,64	21,53	192,86
Produit	591 052	767 975	47 444
	Produit global assuré :		1 406 471 €

Dans cette hypothèse je vous propose le projet de délibération suivante :

Vu le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2011 ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'augmenter le produit des impositions locales pour couvrir les besoins de crédits du budget primitif qui est équilibré tant en recettes qu'en dépenses pour les deux sections budgétaires ;

Considérant que la variation nominale des bases nominales du Foncier Bâti et de la Taxe d'habitation a été fixée à 2%,

Fixe comme suit, les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2011

- 10,64% pour la Taxe d'habitation,
- 21,53% pour la Taxe Foncière,
- 192,86% pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

Variante avec augmentation de 0,5% de la part communale

EXERCICE 2011**Calcul de l'article 7311 avec variation proportionnelle****Evolution des bases d'imposition****Revalorisation des bases coefficient 1,02**

La variation nominale correspond au produit de l'application sur les bases d'imposition de l'année précédente (n-1) du coefficient d'augmentation décidé par la loi de finances

La variation nominale fixée pour 2011 correspond donc à un taux de 2 %

La variation physique correspond à la prise en compte des bases de nouveaux immeubles dans les bases de la Commune

	TH	FB	FNB
Base N-1	5 310 225,00	3 399 139,00	24 982,00
Variation nominale	106 204,50	67 982,78	499,64

Base actuelle	5 555 000,00	3 567 000,00	24 600,00
Variation totale en %	4,61	4,94	-1,53
Var. physique	138 570,50	99 878,22	-881,64

Produit global assuré

	TH	FB	FNB
Base actuelle	5 555 000,00	3 567 000,00	24 600,00
Taux appliqué	10,64	21,53	192,86
Produit	591 052	767 975	47 444
	Produit global assuré :		1 406 471

Montant perçu
en 2010 : 1 345 023,00 €
différence : 61 448 €

Le point d'impôt s'établit en 2011 à 14 065 €

Variation proportionnelle

Produit global attendu :	1 413 503
Produit assuré :	1 406 471
Coefficient de variation proportionnelle :	1,005000

Soit une augmentation brute des taux de	0,500024	%
La variation nominale des bases en 2011		
a été fixée au taux de :	2	%
Augmentation nette des impôts :	2,500023939	%

Détermination des nouveaux taux :

TH	FB	FNB
10,69	21,64	193,82

Produits calculés par variation proportionnelle

	TH	FB	FNB
Base	5 555 000,00	3 567 000,00	24 600,00
Taux appliqué	10,69	21,64	193,82
Produit	594 007	771 815	47 681
	Produit global assuré :		1 413 503 €

Dans cette hypothèse je vous propose l'examen du projet de délibération suivant :

Vu le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2011 ;
Considérant qu'il a lieu d'augmenter le produit des impositions locales pour couvrir les besoins de crédits du budget primitif qui est équilibré tant en recettes qu'en dépenses pour les deux sections budgétaires ;

Considérant que la variation nominale des bases nominales du Foncier Bâti et de la Taxe d'habitation a été fixée à 2%,

Fixe comme suit, les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2011

- 10,69% pour la Taxe d'habitation,

- 21,64% pour la Taxe Foncière,
- 193,82% pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la délibération pour une augmentation des taux de 0,5% par 13 voix pour.

20 heures 38 Monsieur Jean-Luc CAVALIER quitte la séance Il ne reste donc que 21 votants

d) Vote du budget Primitif du Budget Principal de La Commune.

Après l'analyse du projet de budget prévisionnel, compte tenu des délibérations du 28 avril 2011 autorisant, la reprise anticipée des reports du budget de l'année 2010 d'une part et la fixation des taux des impôts directs locaux (suivant la version choisie), le budget primitif du Budget Principal de la commune s'équilibre comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement (1 ^{ère} variante)	2.402.194,18€	2.402.194,18€
Fonctionnement(2 ^{ème} Variante)	2.409.226,18€	2.409.226,18€
Investissement	3.196.019,46€	3.196.019,46€

Je vous propose l'examen du projet de délibération suivant :

Vu le projet de budget Primitif du Budget Principal de la Commune,

Vu la délibération du 28 avril autorisant le Maire à présenter un budget primitif avec reprise anticipée des reports de l'exercice budgétaire 2010,

Vu la délibération du 28 avril fixant les taux des Impôts directs locaux,

Le budget Primitif du Budget principal est arrêté ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement(2 ^{ème} Variante)	2.409.226,18€	2.409.226,18€
Investissement	3.196.019,46€	3.196.019,46€

Après en avoir délibéré le conseil Municipal adopte le Budget Primitif en optant pour la 2^{ème} variante par 12 voix pour, 7 absentions, 2 contre.

3). Bâtiments Communaux : Travaux Groupe Scolaire Jean MOULIN : Avenant au lot huisseries

(Rapporteur Christian BROUQUI, Rédacteur Michel GRIVAULT)

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il est nécessaire d'apporter un avenant au marché qui nous lie avec l'entreprise SARL Les Menuisiers Agenceurs.

En effet, il est nécessaire d'adapter le marché suite à la modification de 10 volets roulants prévus au marché pour des volets roulants moins encombrants.

En effet, lors du contrôle des menuiseries dans l'extension du primaire, le procédé de construction des murs extérieurs est différent de l'ensemble du groupe scolaire. La réservation pour les volets est moins importante.

En deuxième lieu, il est nécessaire d'augmenter les sections des menuiseries, suite à l'étude de Quercy Energie, afin de permettre un doublage des murs plus conséquent et ainsi de faciliter le dépôt de dossier d'appel à projets « Bâtiments économes de qualité environnementale »

L'ensemble du montant de cet avenant s'élève à la somme de 1 679.46€ TTC (Mille six cent soixante dix neuf euros et quarante six centimes)

Je vous propose d'approuver cet avenant N°1.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte la délibération par 21 voix pour.

4) Bâtiments Communaux : Appel à Projets Régional « Bâtiments économes de qualité environnementale » pour le Groupe Scolaire Jean Moulin : Demande d'aides publiques auprès de la REGION de l'ADEME et de l'UNION EUROPEENNE.

(Rapporteur Didier MERCEREAU, Rédacteur Benjamin FLAUJAC)

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commune souhaite solliciter, pour la rénovation du Groupe Scolaire Jean MOULIN, l'Appel à Projets Régional « Bâtiments économes de qualité environnementale » qui permet de bénéficier des aides publiques de la REGION, de l'ADEME et de l'UNION EUROPEENNE.

En effet, suite au rejet du dossier FEDER pour le projet photovoltaïque et en concertation avec QUERCY ENERGIES il a été décidé de déposer un nouveau dossier. Celui-ci au vue de son cahier des charges impose un niveau de performances énergétiques très ambitieux (Niveau BBC Effinergie Rénovation), cela nous oblige donc de réaliser la totalité des travaux du Groupe Scolaire Jean MOULIN, à savoir :

- Le changement des menuiseries
- La couverture et l'étanchéité du bâtiment
- L'isolation globale du bâtiment
- Optimisation du chauffage
- Mise en place d'une VMC double flux
- Amélioration du système d'éclairage
- La pose de panneaux photovoltaïques

Vu le coût de rénovation global du Groupe Scolaire, le plan de financement du projet se décompose comme suit :

ETUDES Maîtrise d'œuvre, SPS, Bureau de contrôle	142 600.00 € HT
TRAVAUX Couverture, étanchéité, isolation, chauffage, ventilation, électricité et panneaux photovoltaïques	1 103 653.00 € HT
AUTRES FRAIS Instrumentation	22 970.00 € HT
TOTAL HT	1 269 223.00 € HT

Le Conseil municipal décide de solliciter les aides publiques de la REGION, de l'ADEME et de l'UNION EUROPEENNE en vue des travaux de rénovation du Groupe scolaire Jean MOULIN dont le plan de financement est le suivant :

TOTAL DES DEPENSES HT	1 269 223.00 €
TOTAL DES RECETTES HT	1 269 223.00 €

Dont :	
Région Midi-Pyrénées, ADEME et Union Européenne :	241 820.00 €
Etat (DETR) :	342 733.00 €
Département (FAIE) :	100 000.00 €
Apport personnel de la commune :	
Dont autofinancement :	249 670.00 €
Dont Emprunt :	335 000.00 €

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte la délibération par 21 voix pour.

5) Patrimoine Acquisition d'une Parcelle de terrain sise Avenue Charles Pillat

(Rapporteur Didier MERCEREAU, Rédacteur Jean-Luc RAYON)

Par délibération en date du 20 janvier 2010 vous avez validé le déclassement d'un délaissé de voirie situé avenue Charles Pillat en vue de son aliénation future. Cette aliénation a été réalisée au profit de la SCI Funéralia au prix de 11.388€ augmentés des frais d'enquête publique pour une contenance totale de 438m² soit 26€ du m² comme vous en aviez décidé.

La commune souhaite aujourd'hui acquérir de la même SCI une parcelle de terrain (AI 185 de 192m² environ pour un prix de 30€ du m² soit 5760€) située dans le même secteur et mitoyenne du futur Centre de Gestion de la Fonction Territoriale. Le différentiel positif en faveur de la commune est de 5628€.

Cette acquisition permettra à la commune d'être en position favorable pour le développement de la zone INA concernée (Pièce annexe n°4 ci-jointe). Elle constituera une « porte d'accès » incontournable à la zone en cours d'aménagement.

Je vous propose l'examen de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Décide que la commune se porte acquéreur de la parcelle AI 185 appartenant à la SCI Funéralia au prix de 30€ le m².

Article 2 : Une fois acquise, cette parcelle sera incluse dans le patrimoine privé de la commune.

Article 3 : Les dépenses liées à cette acquisition seront imputées au budget de la commune

Article 4 : Autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte de procédure et acte notarié, utiles à l'acquisition par la commune de cette parcelle.

Article 5 : Messieurs le Trésorier et le Secrétaire Général de la commune sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte la délibération par 21 voix pour.

6) Désignation d'un conseiller communautaire auprès de la Communauté des Communes du Grand Cahors

(Rapporteur Didier MERCEREAU Rédacteur Francine THOQUENNE)

Monsieur le Maire expose que Monsieur Georges DELLA NORA, Conseiller Communautaire auprès de la Communauté des Communes du Grand CAHORS, lui a notifié par courrier son souhait de démissionner de son poste de conseiller communautaire en raison de nouvelles exigences professionnelles et familiales.

Il est important que la commune soit représentée dans cette assemblée, je vous propose donc la candidature de Madame Christine DUPPI pour le remplacer.

Je reste à votre écoute pour toute autre candidature.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte la délibération par 21 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 10.

- 1) Procès verbal de la séance précédente ;
- 2) Budget : Budget Principal : Présentation du budget Primitif ;
 - a) Autorisation de reprise anticipée des résultats 2010
 - b) Affectation des résultats de la reprise anticipée
 - c) Vote des taux d'imposition.
 - e) Vote du Budget Primitif 2011 ;
- 3) Bâtiments Communaux : Travaux Groupe scolaire Jean MOULIN : Avenant au lot huisseries ;
- 4) Bâtiments Communaux : Appel à Projets Régional « Bâtiments économes de qualité environnementale » pour le Groupe scolaire Jean Moulin : Demande d'aides publiques auprès de la REGION de l'ADEME et de l'UNION EUROPEENNE ;
- 5) Patrimoine Acquisition d'une Parcelle de terrain sise Avenue Charles Pillat
- 6) Désignation d'un conseiller communautaire

Signatures

ALAZARD Philippe Donne procuration TASSAN-SOLET Marie-Claire	ANDRAUD Odette Donne procuration à Francis VIGNES
BERGOUGNOUX Fabienne	BROUQUI Christian
CAVALIER Jean Luc	COUDERC Sylvie
COURAUD Estelle Donne procuration COURAUD Jean-Pascal	COURAUD Jean-Pascal
DALBARADE Isabelle	DEBAA Oumissa Procuration à Christine DUPPI
DELLA NORA Georges Procuration à Didier MERCEREAU	DUPPI Christine
FERAUD Lucien-Dominique	GARRIGUES Jean-Marie Absent excusé
LIAUZUN Christian	MARTINEZ René
MERCEREAU Didier	ORTUNO Antoinette Procuration à Isabelle DALBARADE
RANDRIANIAINA MAC Fathia	ROYER Jean-Marc
TASSAN-SOLET Marie-Claire	SEVRIN CANCE Agnès
VIGNES Francis	